

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté Egalité Fraternité

ARRETE DU MAIRE

**PORTANT SUR LE PROJET DE REVISION DU P.L.U DE LA COMMUNE DE BAZOCHES-
SUR-VESLE**

**Considérant qu'il y a lieu de réviser le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de
BAZOCHES-SUR-VESLE**

Le Maire de la Commune de BAZOCHES-SUR-VESLE

ARRETE

ARTICLE 1 :

La présente enquête publique porte sur le projet de révision du PLU de la commune de BAZOCHES-SUR-VESLE, les caractéristiques principales du projet concernent :

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme a pour objectif de retrouver une certaine attractivité :

Après une croissance régulière de la population, celle-ci se stabilise, voire diminue depuis quelques années.

La création de zone 1 AU, 2 AU et 1 AUE n'ont pas permis une relance des constructions à vocation d'habitation ou artisanale.

D'autre part, dans le respect des prescriptions des bâtiments de France, il convient d'adapter le règlement des différentes zones aux évolutions architecturales liées aux nouvelles technologies, aux énergies renouvelables et au pouvoir d'achat en simplifiant les contraintes.

Il conviendra de relire les différents zonages (bâti et non bâti) pour vérifier leur utilité.

ARTICLE 2 :

L'enquête se tiendra en un lieu unique, la Mairie de BAZOCHES-SUR-VESLE 2 Place Charles Houssel 02220, où toute correspondance postale relative à l'enquête pourra être adressée à Madame le commissaire enquêteur notamment pour formuler des observations, propositions et contre-propositions.

Le dossier d'enquête papier ainsi que le registre pourront être consultés en mairie de BAZOCHES-SUR-VESLE 2 Place Charles Houssel 02220, les Mardi et Jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 18 h 15 à 19 h 15.

A l'exception des dimanches et jours fériés.

Le dossier de l'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique situé en mairie de Bazoches-Sur-Vesle aux horaires précités.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles spécialement ouvert à cet effet, côté et paraphé par Madame le commissaire enquêteur, mis à disposition du public au siège de l'enquête.

ARTICLE 3 :

Adresse du site internet comportant le registre dématérialisé

L'adresse du site internet comportant le registre dématérialisé sécurisé à laquelle le public pourra transmettre ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête est la suivante : <https://www.bazoches-sur-vesle.fr>

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse qui sera mise en service à l'ouverture de l'enquête (courriel mis en service à l'ouverture de l'enquête : mairiebazoches.plu@orange.fr)

ARTICLE 4 :

Lieux, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public

Madame le commissaire enquêteur recevra le public en mairie 2 place Charles Houssel selon les jours et horaires suivants :

- Le 06/01/2020 de 9 h 00 à 11 h 30 ;
- Le 18/01/2020 de 9 h 00 à 11 h 30 ;
- Le 23/01/2020 de 16 h 30 à 19 h 00 ;
- Le 06/02/2020 de 16 h 30 à 19 h 00

ARTICLE 5 :

La révision du P.L.U de BAZOCHES SUR VESLE n'est pas soumise à évaluation environnementale (décision MRAE 2019-3755 du 27/08/2019).

ARTICLE 6 :

Formalités postérieures à la clôture de l'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Madame le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport de l'enquête publique sera adressée à Mme la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens.

Le rapport et les conclusions motivées de Madame le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public (en préfecture de Laon et) en mairie de BAZOCHES-SUR-VESLE aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'approbation du Plan Local d'Urbanisme – modifié, le cas échéant, pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, devra ensuite être prononcée par délibération du Conseil Municipal.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la Mairie de BAZOCHES-SUR-VESLE.



Fait à BAZOCHES SUR VESLE

le 10 décembre 2019

Le Maire

N. DEMOURY